actuEL | Direction Juridique
Un journal en ligne des Éditions Législatives

Le droit, une industrie qui génère 24 milliards d'euros

28/04/2015

Si le chiffre peut être affiné par une étude économique plus approfondie, l'analyse a le mérite de tenter - pour la première fois - de sous peser l'importance économique du droit dans l'Hexagone.

« L'industrie du droit en France représente au moins 242 996 emplois directs pour 23,9 milliards d'euros », selon une étude réalisée par le cabinet de conseil Day One et Bruno Deffains, professeur d'économie à l'Institut universitaire de France et l'Université Paris II Panthon-Assas, rendue publique le 20 avril. Fort de ce dernier chiffre, le poids du droit s'élèverait à 1 % du PIB[1] hexagonal, selon l'étude.

Premier essai

Quelle méthode a été retenue pour réaliser ces deux calculs ? Les auteurs ont collecté des données existantes - en termes de poids et d'emplois - parfois élaborées par l'Insee ou les ministères de la Justice et de l'Enseignement supérieur. Ils ont aussi épluché les rapports d'organismes professionnels, tels l'AFJE (Association française des juristes d'entreprise), le CNB (Conseil national des barreaux) ou le CSN (Conseil supérieur du notariat). Et même allés à la pêche à l'information sur les sites des entreprises ou des autorités considérées dans l'échantillonnage. Mises bout à bout, ces données permettent de dégager cette forte tendance, sur une période actuelle[2], volontairement sous-estimée par les auteurs de l'étude.

Elle révèle également que les professions actives dans le « secteur concurrentiel », tels les avocats, les

juristes d'entreprise, les experts-comptables, les éditeurs juridiques ou les entreprises de conseils et de recrutements spécialisées, constituent la catégorie la plus créatrice d'emplois et génératrice de chiffre d'affaires. Ces professions représenteraient donc 175 709 emplois directs et dégageraient 11,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Périmètre de l'étude
Le large périmètre choisi s'intéresse à tous les métiers qui font du droit, en identifiant trois catégories principales. Au sein de la première, ont été recensées l'ensemble des professions juridiques relevant du secteur concurrentiel : tels que les juristes, les avocats, les experts-comptables ou les conseils en propriété intellectuelle. Ainsi que les entreprises spécialistes du domaine : comme les éditeurs juridiques, les cabinets de conseils ou de recrutement spécialistes de la filière. A ceux-ci ont été ajoutés les chiffres concernant les professions juridiques réglementées (huissiers, notaires, greffiers, mandataires judiciaires, etc.), formant la seconde catégorie retenue. Puis, en dernier, les professions administratives et judiciaires, au premier rang desquelles figurent les magistrats des deux ordres et le personnel des tribunaux, les membres du Conseil constitutionnel et de la Cour des comptes. Les chiffres concernant les professeurs de droit ainsi que les effectifs des autorités administratives indépendantes et de la DGCCRF sont également repris dans cette troisième catégorie.

Appel du pied lancé au ministère de la Justice

Mais pourquoi avoir entrepris une telle analyse ? L'étude a été commandée « il y a un peu plus d'un an » par l'AFJE, le Cercle Montesquieu et le cabinet d'avocats EY, indique Olivier Chaduteau, associé fondateur de Day One. Jamais réalisée auparavant, elle révèle l'industrie du droit en « facteur de compétitivité et de promotion de l'emploi dans les multiples activités concernées par son périmètre », précise-t-elle. En ce sens, elle pourrait être « réalisée de façon annuelle par le ministère de la Justice », préconise Olivier Chaduteau. Afin de bénéficier de données mises à jour, collectées selon une méthode unique, et accessibles au public à l'heure de « l'open data », poursuit-il.

Un exercice qui a son importance en cette période de réforme des professions juridiques. Depuis le début des débats sur le projet de loi Macron, qui s'intéresse aux professions réglementées du droit, chacune « y va de son chiffre » : « Tout le monde parle de tout et de n'importe quoi », estime l'associé de Day One. Il regrette que le ministère de l'Économie n'ait pas consolidé son projet par une étude similaire, annexée à son texte, sur le poids économique du droit. Dresser un bilan pour entamer une modernisation réfléchie du secteur, en somme, et « repenser cette industrie [du droit] de demain », poursuit-il.

Le juriste d'entreprise, la fonction pilote

En filigrane, l'étude se positionne pour un renforcement du statut du juriste d'entreprise. Pourquoi ? « La maîtrise du droit, combinée à la connaissance intime de l'entreprise, de son modèle économique, de sa culture, confèrent au juriste d'entreprise (…) une position unique pour piloter (…) l'écosystème du droit », analyse l'étude. Écosystème constitué des autres fonctions : avocats, notaires, huissiers, magistrats, juges consulaires, etc. Le juriste français se placerait donc au premier rang. Notamment parce qu'il constitue la principale source de chiffre d'affaires des cabinets d'avocats : évaluée à 8,37 milliards d'euros en 2014, sur les 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires que représente la profession - qui par ailleurs, est la fonction juridique la plus génératrice de profits sur toutes les professions identifiées par l'étude.

Pour cela, le bénéfice de la confidentialité des avis et la mise en place d'une plus grande « flexibilité » entre l'exercice du droit en entreprise et la fonction d'avocat libéral sont préconisées. La confidentialité

éviterait, ainsi, une délocalisation des directions juridiques et pourrait même « favoriser l'employabilité des professionnels du droit et donc leur emploi en France », défend l'étude. Tandis qu'une réforme de la passerelle entre juristes et avocats, « permettant des allers et retours entre les professions », offrirait de nouvelles possibilités de carrières à ces derniers lorsqu'ils « ne souhaitent pas ou ne peuvent pas accéder à l'association ». « Il faut casser les silos », pour Olivier Chaduteau.

Une réforme qui s'inscrirait parfaitement dans les plans de carrière des jeunes générations. Car les étudiants en droit seraient de plus en plus attirés par l'exercice en entreprise, « une tendance qui est forte », selon Olivier Chaduteau. Sur ce point, l'étude reprend une analyse réalisée par TNS Sofres en 2012 qui constatait que « le tiers des jeunes avocats envisage de quitter la profession pour devenir juriste d'entreprise ».

L'étude sera-t-elle remise aux ministères de l'Économie et de la Justice, dans le cadre de la réforme Macron et du projet Justice du XXIe siècle ? « Il appartient à l'AFJE et au Cercle Montesquieu *[les commanditaires, ndrl]* d'en décider », conclut l'associé de Day One.

---

1. Selon l'Insee, le PIB en France représentait 2 113,7 milliards d'euros en 2013.

2. Les données sont issues d'analyses datées de 2009 à 2014.

Sophie Bridier

Source URL:
http://www.actuel-direction-juridique.fr/content/le-droit-une-industrie-qui-genere-24-milliards-deuros